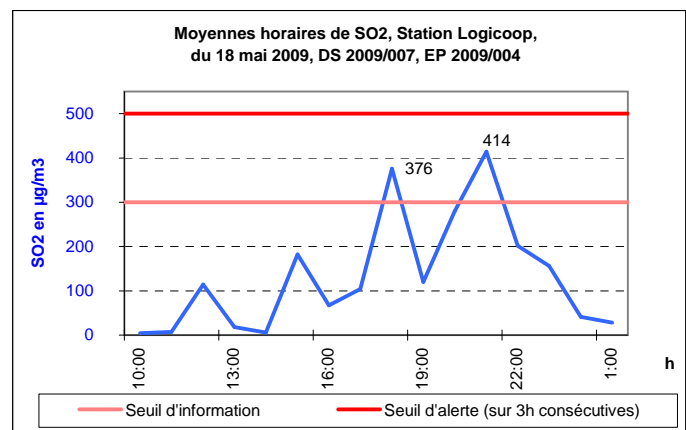


**POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A LOGICOOP****Seuil d'information et de recommandation**Communiqué du: **19/05/2009, 8h**Observations: **Lundi 18/05/2009 - constat de dépassement - épisode terminé****Dépassement du seuil d'information et de recommandation**

Dans le secteur de Logicoop, Scal-Air a enregistré lundi 18/05/2009 de fortes concentrations en dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). Le seuil de recommandation et d'information (fixé à 300 microgrammes de SO<sub>2</sub> par m<sup>3</sup> d'air en moyenne sur une heure) a été dépassé à 18h et 21h. Les concentrations ont diminué à partir de 0h mais restent cependant moyennes à partir de 1h30 le 19/05/09.

<b>Zones concernées:</b>	Station de Logicoop, quartiers Nord-Ouest de Nouméa
<b>Début de l'épisode:</b>	Lundi 18/05/2009, 15h
<b>Fin de l'épisode:</b>	Mardi 19/05/2009, 0h
<b>Polluant:</b>	dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )
<b>Nb de valeurs horaires au dessus du seuil:</b>	2 (à 18h et 21h le 18/05)
<b>Durée du dépassement:</b>	1h (17h - 18h) 1h (20h - 21h)
<b>maximum horaire:</b>	414 µg/m <sup>3</sup> à 21h le 18/05
<b>Moyenne journalière:</b>	<b>93 µg/m<sup>3</sup> (le 18/05)</b>

**Conditions météorologiques et circonstances:**

D'après les données de Météo France: vents de secteur majoritaire Sud-Sud-Est (130 à 160°) de 13h (le 18/05) à 1h (le 19/05) avec une vitesse modérée de 5 à 8 m/s (10 à 16 kt).

Ces caractéristiques de vent correspondent à une origine industrielle très probablement majoritaire (dispersion du panache industriel en direction de la station de Logicoop).

Pour mémoire, le **seuil d'information et recommandation** pour le SO<sub>2</sub> est de 300 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

**Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:**

*Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.*

*Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.*

*Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.*

**Le SO<sub>2</sub> en bref:**

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: [www.scalair.nc](http://www.scalair.nc)

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure